

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-CEA-Marcoule-Explosion-d-un-flacon-de-matieres-radioactive-s-une-salariee-blessee-et-contaminee>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : CEA Marcoule : Explosion d'un flacon de matières radioactives, une salariée blessée et contaminée**

15 mai 2019

France : CEA Marcoule : Explosion d'un flacon de matières radioactives, une salariée blessée et contaminée

19 décembre 2018 : un flacon contenant des substances radioactives explose dans un laboratoire d'Atalante, une installation nucléaire exploitée par le CEA sur le site de Marcoule (Gard). L'explosion s'est produite lors du nettoyage de la boîte à gants où était entreposé le flacon. Elle a été si puissante qu'elle a détérioré le dispositif de confinement et a blessé une salariée à la main. Elle a été contaminée en interne, des particules radioactives ont pénétré dans son organisme via sa plaie cutanée. L'exploitant avait alors sous-estimé la dose de rayonnements reçue par la travailleuse et déclaré l'évènement au niveau zéro de l'échelle INES*. En réalité, la travailleuse a reçu en une seule fois plus du quart de la dose maximale autorisée sur 12 mois consécutifs pour le corps entier. L'évènement a été reclassé au niveau 1. Cinq mois après l'accident, on ne sait toujours pas quelles substances étaient impliquées ni comment cette explosion s'est produite.

Ce que dit l'ASN :

Exposition d'un travailleur à une dose supérieure au quart de la limite annuelle réglementaire pour le corps entier

Publié le 23/05/2019

ATelier Alpha et Laboratoires d'Analyses des Transuraniens et d'Études de retraitement (Atalante) - Laboratoire de recherche et de développement et étude de production des actinides - CEA

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a été informée par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), le 20 décembre 2018, de l'éclatement d'un flacon survenu le 19 décembre 2018 dans l'installation Atalante de Marcoule. **L'incident s'est produit lors d'une**

opération de nettoyage de boîte à gants [1] par un expérimentateur. **Cet éclatement a occasionné une blessure au niveau de la main gauche avec risque de contamination interne, du fait de la détérioration du gant** lors de l'événement. La victime a été prise en charge immédiatement et le confinement de la boîte à gants rapidement reconstitué par la mise en place d'un nouveau gant.

Le service de santé au travail du CEA a procédé à la réalisation d'**examens radiotoxicologiques approfondis, afin d'évaluer la dose reçue par l'opérateur lors de l'événement**. L'exploitant a informé l'ASN, le 15 mai 2019, des conclusions de ces examens et du **dépassement du quart de la limite annuelle réglementaire de dose pour le corps entier, fixée à 20 mSv**, sans dépassement de cette limite.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur l'environnement. **En raison du dépassement du quart de la limite de la dose annuelle réglementaire pour le corps entier, l'ASN classe cet événement significatif au niveau 1** de l'échelle INES, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité.

L'ASN a réalisé, le 21 décembre 2018, une inspection portant sur cet incident. Elle a constaté la pertinence de la démarche d'analyse de l'événement, notamment concernant les lignes de défense sollicitées, et des actions correctives mises en place par l'exploitant. La lettre de suite est consultable sur le site Internet de l'ASN. **Des analyses complémentaires sont en cours afin d'identifier les substances et réactions à l'origine de l'éclatement du flacon**. L'exploitant devra prendre des dispositions, qui seront présentées à l'ASN lors de la révision de son compte rendu d'événement significatif, pour éviter que cet événement ne se reproduise.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controler/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Exposition-d-un-travailleur-Atalante>

Ce que dit le CEA :

Proposition de reclassement de l'incident survenu le 19 décembre 2018 dans l'installation ATALANTE du CEA Marcoule

Marcoule, le 16 mai 2019

Le mercredi 19 décembre 2018, une opératrice de l'installation ATALANTE du CEA Marcoule, qui réalisait le rangement d'une « boîte à gants », avait été victime d'une coupure à la main et d'une contamination cutanée.

Prise en charge par les services de sécurité du CEA, cette salariée avait été transférée vers le service médical du centre pour y débiter un protocole de décontamination.

Dans l'attente de connaître la dose radiologique reçue par cette salariée, le CEA, en sa qualité d'exploitant, avait initialement proposé à l'Autorité de sûreté nucléaire de classer cet incident au niveau 0 de l'échelle INES** des événements nucléaires.

L'évaluation de la dose reçue par cette salariée demeure inférieure à la limite réglementaire d'exposition annuelle autorisée pour les travailleurs du nucléaire, fixée à 20 millisieverts (mSv).

Toutefois, le dépassement du quart de la limite réglementaire conduit le CEA proposer un reclassement de cet incident au niveau 1 de l'échelle INES.

Cet incident n'a eu, par ailleurs, aucune conséquence sur l'environnement.

<http://marcoule.cea.fr/Marcoule/Documents/Communiqu%C3%A9s%20de%20Presse/Communiqu%C3%A9%20de%20presse%20Reclassement%20Atalante%2016%2005%202019.pdf>

* **INES** : International nuclear and radiological event scale (Échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques) - Description et niveaux [ici](https://www.asn.fr/Lexique//INES) - <https://www.asn.fr/Lexique//INES>

Notes

[1] Une boîte à gants est une enceinte de confinement isolant complètement un procédé par une paroi transparente (matériaux spéciaux qui filtrent une partie du rayonnement). Des gants sont installés dans la paroi pour permettre des manipulations de matière radioactive en toute sécurité. Le dispositif comprend en général une ventilation mettant la boîte en dépression par rapport à l'extérieur, ce qui permet de confiner les matières radioactives au sein de celle-ci.